

Französisch

VIH et SIDA



© Deutsche AIDS-Hilfe. e.V., Berlin
Telefon: 030 / 69 00 87-0
Internet: <http://www.aidshilfe.de>
E-Mail: dah@aidshilfe.de

2006 (aktualisierter Nachdruck der 2. Auflage 2005)
Bestellnummer: 020067

Text: Christine Höpfner, Holger Sweers. In Zusammenarbeit
mit VIA Regionalverband Berlin Brandenburg e.V.
Gestaltung: WestEnd Martina Lauterbach
Satz: Petersen
Druck: Druckerei Conrad GmbH
alle Berlin

Table des matières

- 2 VIH et SIDA – informations essentielles**
- 5 Comment peut-on se protéger soi-même et protéger les autres?**
- 10 Comment savoir si l'on est infecté par le VIH ?**
- 12 Comment agissent les médicaments contre le VIH ?**
- 13 Que faire si l'on se sent malade ou si l'on a besoin d'aide ?**
- 21 Adresses**

Cette brochure informe sur le VIH et le SIDA et sur la manière d'assurer sa propre protection et celle des autres contre la maladie. On y trouve aussi des informations sur l'assurance-maladie, sur les associations régionales d'aide contre le SIDA (AIDS-Hilfen) et sur d'autres offres de consultation et d'aide.

VIH et SIDA - informations essentiels

Qu'est-ce que le VIH ?

Le VIH, c'est le **V**irus de l'**I**mmunodéficience **H**umaine. Il affaiblit le système immunitaire grâce auquel le corps se défend contre les maladies. Pendant un certain temps – souvent plusieurs années – le corps est capable de contrôler le VIH. Beaucoup de personnes infectées n'éprouvent aucun problème de santé durant cette période. Mais bien souvent, le corps a besoin de médicaments pour pouvoir contrôler le virus.

Qu'est-ce que le SIDA ?

SIDA signifie **S**yndrome de l'**I**mmunodéficience **A**cquise. Une personne infectée par le VIH peut contracter la maladie nommée SIDA. Le système immunitaire est alors tellement affaibli qu'apparaissent de graves infections, allergies et cancers. Les médicaments contre le VIH peuvent empêcher l'apparition du SIDA pour une longue période.

Que fait le VIH dans le corps ?

Le VIH infecte des globules blancs appelés cellules CD4 ou T4. Ces cellules jouent un rôle important parce qu'elles commandent à d'autres cellules l'activation du système immunitaire pour que le corps puisse se défendre contre les maladies. Le VIH envahit les cellules CD4 et les utilise pour se reproduire. Les nouveaux virus envahissent ensuite d'autres CD4. Le nombre de cellules CD4 diminue de plus en plus et le nombre de virus augmente. Moins il y a de cellules CD4 et plus il y a de virus dans le corps, plus les personnes infectées par le VIH sont livrées à d'autres maladies.

Comment le VIH se transmet-il et comment ne se transmet-il pas ?

Le VIH *ne se transmet* pas par le toucher ou par le fait de respirer le même air. On ne court ainsi aucun risque lors des contacts sociaux quotidiens. Celui ou celle qui travaille ou qui vit avec des personnes infectées par le VIH n'a pas besoin d'avoir peur d'une infection par le VIH.



Le VIH ne peut pas être transmis par:

- le fait de serrer la main, d'embrasser ou de caresser quelqu'un
- le fait de tousser ou d'éternuer
- l'utilisation de sièges de toilettes, de salles de bain ou de saunas
- l'utilisation en commun de plats, de verres ou de couverts
- les soins et l'encadrement d'une personne infectée
- les piqûres d'insecte

On ne contracte pas le VIH par la salive, les larmes, la sueur, l'urine ou les selles.

Le VIH se transmet par:

- le sang
- le sperme
- les sécrétions vaginales
- le lait maternel

Le VIH se transmet surtout par:

- les rapports sexuels non protégés
- l'injection de drogues (shoot) par des seringues ou aiguilles ayant été utilisées par quelqu'un d'autre

Le VIH peut se transmettre aussi d'une mère infectée à son enfant pendant:

- la grossesse
- l'accouchement
- l'allaitement

Comment peut-on se protéger soi-même et protéger les autres ?

Rapports sexuels

Le VIH peut être transmis lors de rapports sexuels si le pénis, sans préservatif, pénètre dans le vagin ou l'anus. En utilisant un préservatif, on peut éviter de contracter le VIH et de le transmettre à son ou à sa partenaire sexuelle. Les préservatifs protègent aussi contre d'autres maladies sexuellement transmissibles.

Un préservatif protège seulement si on l'utilise correctement!

Préservatifs et lubrifiants

- Les préservatifs sont en vente libre dans les pharmacies, les drogueries, les supermarchés et les sex-shops ainsi que dans les distributeurs automatiques (aux toilettes de restaurants, de bistros, de bars et de discothèques).
- Utilisez seulement des préservatifs qui ont le label «ISO 4074:2002» sur l'emballage.
- Faites bien attention à la date de validité sur l'emballage. N'utilisez pas de préservatifs dont la date de validité est dépassée.

- Conservez les préservatifs à l'abri de la chaleur et du soleil.
- Pour la pénétration anale, mettez du lubrifiant sur le préservatif pour que le pénis puisse glisser plus facilement. Sans lubrifiant, le préservatif risque de se déchirer à cause des frottements. Il est également conseillé d'utiliser du lubrifiant pour la pénétration vaginale (surtout si la femme ne produit pas suffisamment de sécrétions vaginales).
- N'utilisez que des *lubrifiants sans matières grasses* (hydro-solubles). Les matières grasses (comme le beurre, la margarine, l'huile, les lotions corporelles ou la vaseline) rendent le préservatif poreux de sorte qu'il perd son caractère protecteur. Les lubrifiants à base d'eau sont en vente dans les pharmacies, les drogueries et les sex-shops. On les trouve le plus souvent au même rayon que les préservatifs.

Comment utilise-t-on les préservatifs ?

- Ouvrez l'emballage avec précaution pour ne pas endommager le préservatif. Les ongles, les dents ou d'autres objets tranchants ou pointus peuvent endommager le préservatif.
- Le préservatif doit être placé sur le pénis en érection *avant le contact sexuel* avec la ou le partenaire, c'est-à-dire avant que le pénis pénètre dans le vagin ou l'anus. En déroulant le préservatif sur le pénis il faut pincer le réservoir au bout du

préservatif, avec les doigts, afin de laisser de l'espace pour le sperme.

- Déroulez le préservatif complètement jusqu'à la base du pénis.
- Après l'éjaculation il faut retirer le pénis et le préservatif ensemble du vagin ou de l'anus en maintenant le préservatif à sa base.
- Le préservatif usagé se jette à la poubelle (et pas dans les toilettes !).

Rapports bucco-génitaux (lécher, sucer)

Fellation (lécher ou sucer le pénis/faire une pipe, pomper): vous pouvez contracter le VIH si votre partenaire éjacule dans votre bouche. Ou inversement: la ou le partenaire peut contracter le VIH si elle/il a du sperme dans la bouche. Pour plus de sécurité, mettez un préservatif avant la fellation.

Cunnilingus (lécher ou sucer le vagin/bouffer la chatte): cette pratique sexuelle est moins risquée que la fellation parce que normalement, on n'a qu'une très petite quantité de sécrétions vaginales dans la bouche qui est de plus « diluée » par la salive. Si la femme a ses règles, le risque d'infection est plus élevé car le sang contient beaucoup de VIH.

Si c'est votre partenaire qui lèche votre pénis/vagin, vous ne pouvez pas vous infecter parce que la salive d'une personne infectée par le VIH ne contient que très peu de virus.

Injections de drogues

Si on utilise la seringue ou l'aiguille de quelqu'un d'autre, on peut très facilement contracter le VIH (ou d'autres maladies comme l'hépatite B ou C). Après l'injection de drogues, il reste toujours un tout petit peu de sang dans l'aiguille, et ce sang peut passer chez la personne qui utilisera ensuite la même aiguille. Le sang contient beaucoup de VIH. C'est pourquoi le risque d'une infection au VIH est très élevé. On court aussi un grand risque en utilisant le reste de l'équipement d'une autre personne (cuillères, filtres, ouate).

Comment se protéger et protéger les autres lors de la consommation de drogues

N'utilisez que votre propre seringue et votre propre équipement, et ne les passez jamais à une autre personne. Vous pourrez obtenir des seringues propres auprès de nombreuses *associations régionales d'aide contre le SIDA (AIDS-Hilfen)* ou de centres d'accueil et d'aide pour usagers de drogues. Si vous n'avez pas d'autre solution que de réutiliser une seringue, il faut au moins la nettoyer (voir page 9).

Prenez soin de vous débarrasser correctement de vos seringues usagées. Vous pouvez les mettre par exemple dans une canette de boisson que vous comprimerez (pour que les seringues ne puissent plus en retomber) et jetterez ensuite dans une poubelle.

Nettoyage des seringues

Utilisez chaque fois une nouvelle seringue. Si jamais cela n'est pas possible, il faut au moins nettoyer une seringue usagée. Voici comment procéder:

- Lavez-vous soigneusement les mains.
- Nettoyez et rincez la seringue soigneusement et abondamment à l'eau froide.
- Démontez ensuite la seringue et mettez toutes les pièces dans l'eau bouillante durant 15 minutes au moins. Cela vaut aussi pour les seringues en plastique, mais au maximum à trois reprises: après, le matériel est endommagé.
- Après avoir stérilisé les pièces détachées, il faut les assembler à nouveau. Dans la mesure du possible, ne touchez que l'arrière du piston.

Correctement appliquée, cette méthode peut neutraliser VIH et aussi les virus de l'hépatite. Mais attention, elle n'est pas sûre à cent pour cent!

Transmission mère-enfant

Les femmes infectées par le VIH peuvent transmettre le virus à leurs enfants pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement. Cependant il est possible de diminuer le risque d'une infection VIH pour l'enfant

- si la femme prend des médicaments contre le VIH pendant sa grossesse. Ce traitement doit se faire sous suivi médical
- si l'on fait naître l'enfant par césarienne avant les premières contractions
- si l'enfant reçoit après la naissance, pendant une courte période, un traitement anti-VIH
- si la femme renonce à l'allaitement

Comment savoir si l'on est infecté par le VIH ?

Le test de dépistage du VIH

Si vous croyez avoir été infecté par le VIH, vous avez la possibilité de faire un test de dépistage chez le médecin ou à l'Office de

santé (*Gesundheitsamt*). Le test vous révélera si vous avez le virus VIH ou non. *Avant de faire le test, il est préférable d'en parler avec un conseiller*, par exemple auprès de l'Office de santé ou d'une association d'aide contre le SIDA (*AIDS-Hilfe*). On vous dira alors s'il faut faire le test et quel est le meilleur moment pour l'effectuer. On vous y donnera aussi des brochures et les adresses d'autres organisations d'aide (voir les adresses en page 21).

Comment le test de dépistage du VIH se passe-t-il ?

Le test se fait à l'aide d'une prise de sang qui sera envoyée à un laboratoire. Là, on cherchera à dépister des anticorps anti-VIH dans votre sang. Il s'agit de protéines produites par le corps quand on est infecté par le VIH.

Quand est-il bon de faire un test de dépistage du VIH ?

Suite à une infection par le VIH, cela dure entre un et trois mois pour que le corps produise des anticorps anti-VIH. Il faut donc attendre au moins trois mois après la situation à risque avant de faire le test de dépistage. Si vous faites le test avant, il est fort possible que l'on ne trouve pas d'anticorps même si vous êtes infecté(e).

Que révèle le test de dépistage du VIH ?

Après environ une semaine votre prise de sang revient du laboratoire. Si vous voulez savoir le résultat de votre test, ne le faites

pas par simple coup de téléphone, mais présentez-vous en personne chez le médecin ou à l'Office de santé.

Le résultat du test peut être «négatif» ou «positif»:

- Si le test n'a pas trouvé d'anticorps anti-VIH, le résultat est «négatif» (séronégatif). Un résultat négatif signifie que vous n'êtes pas infecté(e) par le VIH.
- Si le test a trouvé des anticorps anti-VIH, le résultat est «positif» (séropositif). Cela signifie que vous êtes infecté(e) par le VIH. Un résultat positif ne dit pas si vous aurez ou non le SIDA ou quand cela se produira.

Comment agissent les médicaments contre le VIH ?

Les traitements contre le VIH, en empêchant le virus de se multiplier, stabilisent le système immunitaire. Un traitement contre le VIH combine plusieurs médicaments différents, c'est pourquoi on l'appelle thérapie combinée ou multithérapie. Un tel traitement permet à beaucoup de personnes infectées par le VIH d'améliorer leur état de santé et de prolonger leur vie. Mais les médicaments ne sont pas aussi efficaces sur tout le monde, et ils ne peuvent pas faire disparaître le virus du corps. De plus, ils

peuvent causer des effets secondaires indésirables (et parfois graves) comme par exemple de la diarrhée, de la fièvre, des nausées, de l'eczéma ou des inflammations des nerfs.

Demandez à votre médecin si et quand il vous recommande une multithérapie et quels médicaments il vous conseille. Les médicaments contre le VIH sont à prendre régulièrement, en suivant la prescription du médecin, sinon ils n'ont pas d'effet. Si vous avez des questions sur le traitement anti-VIH, vous pouvez vous adresser à une association d'aide contre le SIDA (*AIDS-Hilfe*) de votre région, ou questionner des personnes vivant avec le VIH qui prennent ce genre de médicaments.

Que faire si l'on se sent malade ou si l'on a besoin d'aide ?

Si vous avez l'impression d'être malade,...

...allez consulter le plus vite possible un médecin généraliste. Il vous examinera et, si nécessaire, il vous enverra chez un spécialiste. Il y a des spécialistes par exemple en médecine interne, en gynécologie, en pédiatrie, en oto-rhino-laryngologie, en dermatologie et maladies sexuellement transmissibles (maladies

vénériennes). Si vous êtes infecté(e) par le VIH, consultez un médecin qui connaît bien l'infection au VIH. Votre association d'aide contre le SIDA régionale (*AIDS-Hilfe*) vous donnera les adresses de ces médecins spécialisés.

Assurance-maladie

Si vous avez un travail,...

...vous avez en principe une assurance-maladie. Dans ce cas, l'assurance-maladie prend en charge les consultations médicales, le traitement et les hospitalisations. Vous devez cependant payer une contribution, par exemple:

- 10 € de taxe (*Praxisgebühr*) chez le médecin ou le dentiste par trimestre. Si le médecin vous envoie chez un spécialiste en vous donnant pour cela un formulaire (*Überweisung*), vous n'aurez rien à payer chez ce médecin dans le trimestre en cours. Les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne paient pas cette taxe. Les consultations de prévention et de contrôle précoce (p. ex. examens de grossesse, vaccination préventive, contrôles de routine chez le dentiste) ne sont pas soumises à la taxe.
- en général 10 % du prix du médicament, mais au moins 5 € et au maximum 10 €. Si le médicament coûte moins de 5 €, vous n'aurez que le prix réel à payer. Aujourd'hui, il existe également des médicaments exemptés de taxes.

- 10 € par jour lors d'un séjour à l'hôpital et ceci jusqu'à 28 jours par année civile.

Important: *Conservez toutes les quittances de paiement. Quand vous avez atteint la limite maximale de la contribution personnelle (2 % de votre revenu annuel brut, ou, si le médecin atteste chez vous une maladie chronique, par exemple si vous êtes infecté[e] par le VIH et avez besoin de soins, la contribution personnelle est limitée à 1 % du revenu annuel brut), la caisse-maladie vous atteste que vous êtes déchargé(e) de tout paiement supplémentaire pour l'année en cours.*

Pour pouvoir travailler,...

... vous avez besoin du consentement des autorités allemandes si vous venez d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union Européenne (UE). Posez votre demande auprès du bureau des étrangers (*Ausländerbehörde*). Un service de consultation (voir les adresses en page 21) vous dira exactement ce que vous devez faire. Ce service vous donnera aussi tous les renseignements relatifs à la nouvelle loi sur l'immigration (*Zuwanderungsgesetz*) qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2005.

Si vous recevez l'aide sociale,...

... vous êtes automatiquement assuré(e) (si vous n'avez pas souscrit déjà, de votre propre initiative, une assurance-maladie).

Vous avez donc droit aux mêmes prestations que toutes les autres personnes légalement assurées. Mais vous devez également payer la taxe et les contributions aux frais des médicaments (sauf si vous êtes déchargé[e] du paiement parce que vous avez atteint le plafond, voir ci-dessus), et payer entièrement les médicaments non remboursables (*nicht erstattungsfähig*).

Si vous avez présenté une demande d'asile,...

... vous n'êtes pas légalement assuré(e). Vous êtes dégagé(e) du paiement de la taxe, des contributions financières pour les médicaments, etc. Cependant, certains médecins et pharmaciens ne le savent pas et exigent des paiements. Si vous êtes confronté(e) à cette situation, nous vous conseillons de ne pas payer et de vous faire aider par une association d'aide contre le SIDA (*AIDS-Hilfe*) ou par le Bureau d'aide sociale (*Sozialamt*).

Si vous avez besoin d'aller chez le médecin ou chez le dentiste, faites une demande de feuille-maladie (*Krankenschein*) auprès du Bureau d'aide sociale (*Sozialamt*). En cas d'urgence, vous pouvez bien sûr aller immédiatement consulter un médecin. Le Bureau d'aide sociale se charge aussi des coûts d'hospitalisation. Peu importe de quelle maladie vous souffrez. Il n'y a pas de règlement différent en cas d'infection par le VIH ou de SIDA.

Peut-être avez-vous une assurance-maladie privée,...

...parce que vous êtes étudiant(e) ou boursier/boursière. Au cas

où l'assurance-maladie refuse de prolonger votre contrat, vous avez la possibilité d'entrer dans l'assurance-maladie légale uniquement dans les cas suivants:

- si vous concluez un contrat de travail soumis aux assurances sociales ou
- si vous vous mariez ou signez un contrat de partenariat enregistré (« *eingetragene Partnerschaft* ») pour les couples homosexuels) avec une personne possédant un passeport allemand, ou un permis de séjour, et assurée légalement. En effet, vous êtes alors admis dans l'assurance-maladie familiale.

Médicaments

Si vous avez besoin de médicaments,...

... le médecin vous les prescrit sur ordonnance. Vous avez besoin de ce document pour aller chercher vos médicaments à la pharmacie. Pour chaque médicament que la caisse-maladie prend en charge, vous devez payer vous-même une contribution (sauf si vous êtes déchargé[e] parce que vous avez atteint le plafond, voir ci-dessus). Vous devez payer entièrement tous les médicaments qui ne sont pas pris en charge par les caisses-maladie (*nicht erstattungsfähig*). Ceci est également valable si vous recevez des allocations chômage, l'aide sociale ou des prestations conformément à la loi sur les prestations pour les demandeurs d'asile (*Asylbewerberleistungsgesetz*).

Vivre avec le VIH: où puis-je trouver de l'aide ?

Si vous êtes infecté(e) par le VIH, vous allez sans doute vous poser beaucoup de questions et vouloir en parler avec d'autres personnes, pour ne pas vous sentir seul. Dans une telle situation, il est réconfortant de pouvoir parler à des personnes de confiance. Ces personnes peuvent être par exemple votre meilleur ami ou votre meilleure amie ou encore un conseiller d'une association d'aide contre le SIDA (*AIDS-Hilfe*), d'un Office de santé (*Gesundheitsamt*) ou d'un autre service de consultation.

Les associations d'aide contre le SIDA régionales (AIDS-Hilfen)

Les collaborateurs des associations d'aide contre le SIDA ont beaucoup d'expérience avec les personnes qui se trouvent dans la même situation que vous. Vous pouvez rester anonyme en vous adressant à l'association d'aide contre le SIDA. Si vous avez besoin d'aide on vous écoutera, même si vous ne parlez pas bien allemand. Ne vous inquiétez pas: aucune autre personne ne prendra connaissance du sujet de votre conversation. En Allemagne, les conseillers sont soumis par la loi au secret professionnel. Ils peuvent aussi vous donner des adresses de médecins spécialisés dans le traitement du VIH. Et ils restent à votre disposition si vous n'avez pas compris ce que le médecin vous a dit. Ils essaieront alors de mieux vous expliquer la chose.

Vous n'avez rien à payer aux associations d'aide contre le SIDA.

Tous les services qu'elles offrent sont gratuits. Vous trouverez les adresses des associations d'aide contre le SIDA en page 21.

D'autres services de consultation

Il y a encore beaucoup d'autres services de consultation auprès desquels vous trouverez de l'aide. Par exemple, si vous voulez déménager ou si vous avez des problèmes de drogues. En cas de difficultés avec votre permis de séjour, le service de consultation peut faire une demande de séjour toléré en raison de votre infection par le VIH ou parce que vous êtes malade du SIDA (par exemple au cas où l'on a refusé votre demande d'asile ou si l'on n'a pas prolongé votre permis de séjour). La demande se fait auprès de la Police des étrangers (*Ausländerbehörde*) sur la base de raisons humanitaires. Les pouvoirs publics peuvent alors vous délivrer une attestation de séjour toléré.

Dans les services de consultation, on s'efforcera de trouver des informations écrites dans votre langue maternelle. A la page 29, vous trouverez des services de consultation spécialisés dans certains sujets.

La Fondation SIDA allemande (Deutsche AIDS-Stiftung)

Si vous êtes dans le besoin, vous pouvez recevoir de l'argent de la Fondation SIDA allemande, par exemple pour acheter un réfrigérateur ou une machine à laver. La fondation vous aide aussi si vous voulez suivre un cours de langue, passer le permis de conduire ou participer à un cours d'informatique.

Pour cela il faut que vous fassiez une demande à la Fondation SIDA allemande. Les associations d'aide contre le SIDA (*AIDS-Hilfen*) vous aideront dans cette démarche. La Fondation SIDA allemande étudiera votre demande et si elle la considère comme recevable, vous recevrez l'argent.

Traitement contre le VIH et autres médicaments : à quoi faut-il être attentif ?

- Vos médicaments ne sont destinés qu'à vous-même. Le mieux est de suivre les instructions du médecin. Vous risquez de graves problèmes de santé si vous prenez trop peu ou trop de médicaments.
- Veillez bien à vos médicaments de sorte que personne d'autre ne puisse les prendre. Attention surtout aux enfants!
- Si vous partez en voyage, il est conseillé d'emporter avec vous suffisamment de médicaments dans un emballage neutre. Les pharmacies peuvent vous en donner sur demande. Consultez votre médecin avant le départ et demandez-lui une attestation à emporter avec vous et que vous pourrez présenter en cas de besoin.
- Informez votre médecin si vous prenez des herbes médicinales ou des remèdes traditionnels de votre pays. Peut-être que ces remèdes et vos médicaments anti-VIH ne sont pas compatibles.

Associations d'aide contre le SIDA (AIDS-Hilfen)

AIDS-Hilfe Aachen e.V.
Zollernstr. 1
52070 Aachen
Tel.: 0241 / 53 25 58
info@aidshilfe-aachen.de

AIDS-Hilfe Westmünsterland e.V.
Marktstr. 16
48683 Ahaus
Tel.: 02561 / 97 17 36
info@westmuensterland.aidshilfe.de
http://westmuensterland.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Ahlen e.V.
Königstr. 9
59227 Ahlen
Tel.: 02382 / 31 93
aids-hilfe-ahlen@t-online.de
http://www.aidshilfe-online.de

Augsburger AIDS-Hilfe e.V.
Ulmer Str. 182
86156 Augsburg
Tel.: 0821 / 25 92 69-0
info@augzburg.aidshilfe.de
http://augzburg.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Bergisch Gladbach
- Rheinisch-Bergischer Kreis e.V.
Odenthaler Str. 24
51465 Bergisch Gladbach
Tel.: 02202 / 45 81 81
info@aidshilfe-gl.de ou
aidshilfe@netcologne.de
www.aidshilfe-gl.de

Berliner AIDS-Hilfe e.V.
Meinekestr. 12
10719 Berlin
Tel.: 030 / 88 56 40-0
email@berlin.aidshilfe.de
http://berlin.aidshilfe.de

Adresses

connect plus e.V.
Dresdener Str. 109
10179 Berlin
Tel.: 030 / 28 04 64 82
mail@connect-plus.org
http://www.connect-plus.org

Felix Pflagesteam gGmbH
Ritterstr. 11
10969 Berlin
Tel.: 030 / 6 91 80 33
info@felix-pflagesteam.de
http://www.felix-pflagesteam.de

Fixpunkt e. V. - Verein für
suchtbegleitende Hilfen e.V.
Boppstr. 7
10967 Berlin
Tel.: 030 / 6 92 22 60
verein@fixpunkt.org
http://www.fixpunkt.org

Mann-O-Meter e.V.
Gay Switchboard
Bülowsstr. 106
10783 Berlin
Tel.: 030 / 2 16 80 08
info@mann-o-meter.de
http://www.mann-o-meter.de

Orden der perpetuellen Indulgenz e.V.
Hasenheide 13
10967 Berlin
Tel.: 030 / 2 13 79 45
mutterhaus@derorden.de
http://www.derorden.de

Schwulenberatung & Kursiv e.V.
Mommensenstr. 45
10629 Berlin
Tel.: 030 / 23 36 90 70
info@schwulenberatungberlin.de
http://www.Schwulenberatungberlin.de

SUB/WAY Berlin e.V.
Nollendorferstr. 31
10777 Berlin
Tel.: 030 / 2 15 57 59
jung@subway-berlin.de
<http://www.subway-berlin.de>

ZIK „Zuhause im Kiez“
Perleberger Str. 27
10559 Berlin
Tel.: 030 / 3 98 96 00
zuhause@zik-gmbh.de
<http://www.zik-ggmbh.de>

AIDS-Hilfe Bielefeld e.V.
Ehlertruper Weg 45a
33604 Bielefeld
Tel.: 0521 / 13 33 88
info@aidshilfe-bielefeld.de
<http://www.aidshilfe-bielefeld.de>

AIDS-Hilfe Bochum e.V.
Harmoniestr. 4
44787 Bochum
Tel.: 0234 / 5 19 19
info@bochum.aidshilfe.de
<http://bochum.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Bonn e.V.
Rathausgasse 6
53111 Bonn
Tel.: 0228 / 94 90 90
ahb@aids-hilfe-bonn.de
<http://www.aids-hilfe-bonn.de>

Braunschweiger AIDS-Hilfe e.V.
Eulenstr. 5
38114 Braunschweig
Tel.: 0531 / 5 80 03-0
info@braunschweig.aidshilfe.de
<http://braunschweig.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Bremen e.V.
Sielwall 3
28203 Bremen
Tel.: 0421 / 7 19 25
info@aidshilfe-bremen.de
<http://www.aidshilfe-bremen.de>

Rat & Tat
Theodor-Körner-Str. 1
28203 Bremen
Tel.: 0421 / 70 00 07
aidsberatung@ratundtat-bremen.de
<http://www.ratundtat-bremen.de>

Cellesche AIDS-Hilfe e.V.
Breite Str. 40
29221 Celle
Tel.: 05141 / 2 36 46
cellesche-aidshilfe@t-online.de

AIDS-Hilfe Chemnitz e.V.
Karl-Liebknecht-Str. 17b
09111 Chemnitz
Tel.: 0371 / 41 52 23
info@chemnitz.aidshilfe.de
<http://chemnitz.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Darmstadt e. V.
Elisabethenstr. 45
64283 Darmstadt
Tel.: 06151 / 2 80 73 -74
info@darmstadt.aidshilfe.de
<http://darmstadt.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Dortmund e.V.
Möllerstr. 15
44137 Dortmund
Tel.: 0231 / 18 88 77-0
info@aidshilfe-dortmund.de
<http://www.aidshilfe-dortmund.de>

AIDS-Hilfe Dresden e.V.
Bischofsweg 46
01099 Dresden
Tel.: 0351 / 4 41 61 42
info@aidshilfe-dresden.de
<http://www.aidshilfe-dresden.de>

AIDS-Hilfe Düsseldorf e.V.
Oberbilker Allee 310
40227 Düsseldorf
Tel.: 0211 / 77 09 50
info@duesseldorf.aidshilfe.de
<http://duesseldorf.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Duisburg/Kreis Wesel e.V.
Friedenstr. 100
47053 Duisburg
Tel.: 0203 / 66 66 33 ou 66 62 22
info@aidshilfe-duisburg-kreis-wesel.de
www.aidshilfe-duisburg-kreis-wesel.de

AIDS-Hilfe Thüringen e. V.
Windthorststr. 43 a
99096 Erfurt
Tel.: 0361 / 7 31 22 33
info@erfurt.aidshilfe.de
<http://erfurt.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Essen e.V.
Varnhorststr. 17
45127 Essen
Tel.: 0201 / 1 05 37 00
info@aidshilfe-essen.de
<http://www.aidshilfe-essen.de>

AIDS-Hilfe Frankfurt e.V.
Friedberger Anlage 24
60316 Frankfurt
Tel.: 069 / 40 58 68-0
info@frankfurt.aidshilfe.de
<http://frankfurt.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Freiburg e.V.
Bügenreuterstr. 12
79106 Freiburg
Tel.: 0761 / 27 69 24
kontakt@aids-hilfe-freiburg.de
<http://www.aids-hilfe-freiburg.de>

AIDS-Hilfe Fulda e.V.
Friedrichstr. 4
36037 Fulda
Tel.: 0661 / 7 70 11
aids-hilfe.fulda@t-online.de
<http://www.sozialnetz-hessen.de/aidshilfe>

AIDS-Hilfe Gießen e.V.
Diezstr. 8
35390 Gießen
Tel.: 0641 / 39 02 26
ah-gi@t-online.de
www.sozialnetz-hessen.de/aidshilfe

Göttinger AIDS-Hilfe e.V.
Obere Karspüle 14
37073 Göttingen
Tel.: 0551 / 4 37 35
info@goettingen.aidshilfe.de
<http://goettingen.aidshilfe.de>

AIDS-Hilfe Goslar e.V.
Kniggenstr. 4
38640 Goslar
Tel.: 05321 / 4 25 51
aidshilfe.goslar@t-online.de
<http://www.aidshilfe-goslar.de>

AIDS-Hilfe Oberbergischer Kreis e.V.
Martinstr. 1
51645 Gummersbach
Tel.: 02261 / 80 78 02
info@aidshilfe-oberberg.de
<http://www.aidshilfe-oberberg.de>

AIDS-Hilfe Gütersloh e.V.
Hohenzollerstr. 26
33330 Gütersloh
Tel.: 05241 / 22 13 44
info@aidshilfe.gtl.de
<http://www.aidshilfe.gtl.de>

JES – Jugend-, Drogen- und AIDS-Hilfe
Gunzenhausen und Umgebung e.V.
Leonhardruhstr. 6
91710 Gunzenhausen
Tel.: 09831 / 61 98 67

AIDS-Hilfe Hagen e. V.
Körner Str. 82
58095 Hagen
Tel.: 02331 / 33 88 33
info@aidshilfe-hagen.de
<http://www.aidshilfe-hagen.de>

AIDS-Hilfe Halberstadt e.V.
Juri-Gagarin-Str. 19
38820 Halberstadt
Tel.: 03941 / 60 16 66
aids-hilfe-halberstadt@t-online.de

AIDS-Hilfe Halle e.V.
Böllberger Weg 189
06110 Halle/Saale
Tel.: 0345 / 5 82 12 70
info@halle.aidshilfe.de
http://halle.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Hamburg e.V.
Projekt Struensee-Centrum
Lange Reihe 30 - 32
20099 Hamburg
Tel.: 040 / 23 51 99-0
info@aidshilfe-hamburg.de
http://www.aidshilfe-hamburg.de

BASIS-Projekt e.V.
Knorrstr. 5
20099 Hamburg
Tel.: 040 / 24 96 94
basisprojekt@t-online.de
http://www.basis-projekt.de

Hein & Fiete
Hamburgs schwuler Infoladen
Pulverteich 21
20099 Hamburg
Tel.: 040 / 24 04 40
info@heinfiete.de
http://www.heinfiete.de

Palette e.V.
Lippmannstr. 22
22767 Hamburg
Tel.: 040 / 3 89 26 91
gs@palette-hamburg.de
http://www.palette-hamburg.de

AIDS-Hilfe Hamm e.V.
Chemnitz Str. 41
59067 Hamm
Tel.: 02381 / 55 75
info@hamm.aidshilfe.de
http://hamm.aidshilfe.de

Hannöversche AIDS-Hilfe e.V.
Johannsenstr. 8
30159 Hannover
Tel.: 0511 / 3 60 69 60
info@hannover.aidshilfe.de
http://hannover.aidshilfe.de

SIDA e.V.
Rundestr. 10
30161 Hannover
Tel.: 0511 / 66 46 30
SIDA-e.V.Hannover@t-online.de

AIDS-Hilfe Westküste e.V.
Große Westerstraße 30
25746 Heide
Tel.: 0481 / 76 76
info@aids-hilfe-westkueste.de
http://www.aids-hilfe-westkueste.de

AIDS-Hilfe Heidelberg e.V.
Rohrbacher Str. 22
19115 Heidelberg
Tel.: 06221 / 16 17 00
aidshilfe-heidelberg@t-online.de
http://www.aidshilfe-heidelberg.de

AIDS-Hilfe Unterland e.V.
Dammstr. 34/2
74076 Heilbronn
Tel.: 07131 / 8 90 64
aidshilfe.unterland@t-online.de

AIDS-Hilfe Herne e.V.
Hauptstr. 94
44651 Herne
Tel.: 02325 / 6 09 90

Hildesheimer AIDS-Hilfe e.V.
Bernwardstr. 3
31134 Hildesheim
Tel.: 05121 / 13 31 27
info@hildesheimer-aids-hilfe.de
http://www.hildesheimer-aids-hilfe.de

AIDS-Hilfe Kaiserslautern e.V.
Pariser Str. 23 / Eingang Bleichstr.
67655 Kaiserslautern
Tel.: 0631 / 1 80 99
info@kaiserslautern.aidshilfe.de
http://Kaiserslautern.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Karlsruhe e.V.
Stephanienstr. 84
76133 Karlsruhe
Tel.: 0721 / 2 62 60 ou 2 64 24
ah.karlsruhe@t-online.de
http://aidshilfe-karlsruhe.de

AIDS-Hilfe Kassel e.V.
Motzstr. 4
34117 Kassel
Tel.: 0561 / 10 85 15
info@kassel.aidshilfe.de
http://kassel.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Kiel e.V.
Königsweg 19
24103 Kiel
Tel.: 0431 / 57 05 80
info@aidshilfe-kiel.de
http://www.aidshilfe-kiel.de

AIDS-Hilfe Kreis Kleve e.V.
Lindenallee 22
47533 Kleve
Tel.: 02821 / 76 81 31
info@aids-kleve.de
http://www.Aids-Kleve.de

AIDS-Hilfe Koblenz e.V.
Stegemannstr. 12
56068 Koblenz
Tel.: 0261 / 1 66 99
info@koblenz.aidshilfe.de
http://koblenz.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Köln e.V.
Beethovenstr. 1
50674 Köln
Tel.: 0221 / 20 20 30
info@koeln.aidshilfe.de
http://koeln.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Konstanz e.V.
Münzggasse 29
78462 Konstanz
Tel.: 07531 / 2 11 13
info@aidshilfe-konstanz.de
http://www.aidshilfe-konstanz.de

AIDS-Hilfe Krefeld e.V.
Rheinstr. 2-4
47799 Krefeld
Tel.: 02151 / 77 50 20
info@krefeld.aidshilfe.de
http://krefeld.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Landau e.V.
Weißenburger Str. 2B
76829 Landau
Tel.: 06341 / 8 86 88
info@aids-drogen-jugendhilfe.de
http://aids-drogen-jugendhilfe.de

AIDS-Hilfe Leipzig e.V.
Ossietzkystr. 18
04347 Leipzig
Tel.: 0341 / 2 32 31 26
info@leipzig.aidshilfe.de
http://leipzig.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Leverkusen e. V.
Lichstr. 36 a
51373 Leverkusen
Tel.: 0214 / 40 17 66
aids-hilfe-leverkusen@t-online.de

AIDS-Hilfe Emsland e.V.
Mühlenstiege 3
49808 Lingen
Tel.: 0591 / 5 41 21
info@aidshilfe-emsland.de
http://www.aidshilfe-emsland.de

Lübecker AIDS-Hilfe e.V.
Ebeling-Haus
Engelsgrube 16
23552 Lübeck
Tel.: 0451 / 7 25 51
info@luebecker-aids-hilfe.de
http://www.luebecker-aids-hilfe.de

AIDS-Hilfe Lüneburg e.V.
Am Sande 50
21335 Lüneburg
Tel.: 04131 / 40 35 50
info@aidshilfe-lueneburg.de
http://www.aidshilfe-lueneburg.de

AIDS-Hilfe Mainz e.V.
Mönchstr. 17
55130 Mainz
Tel.: 06131 / 22 22 75
kontakt@aidshilfemainz.de
http://www.aidshilfemainz.de

AIDS-Hilfe Mannheim/Ludwigshafen e.V.
L 10 / 8
68161 Mannheim
Tel.: 0621 / 2 86 00
info@aidshilfe-malu.de
http://www.aidshilfe-malu.de

AIDS-Hilfe Marburg e.V.
Bahnhofstr. 27
35037 Marburg
Tel.: 06421 / 6 45 23
mail@marburg.aidshilfe.de
http://marburg.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe im Märkischen Kreis e.V.
An der Stadtmauer 4a
58706 Menden
Tel.: 02373 / 1 20 94
info@maerkischerkreis.aidshilfe.de
http://maerkischerkreis.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Mönchengladbach/Rheydt e.V.
Hindenburgstr. 113
41061 Mönchengladbach
Tel.: 02161 / 17 60 23
ah-mg@t-online.de
http://www.aidshilfe-mg.de

Münchner AIDS-Hilfe e.V.
Lindwurmstr. 71
80337 München
Tel.: 089 / 54 46 47-0
beratungsstelle@muenchner-aidshilfe.de
http://www.muenchner-aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Münster e.V.
Schaumburgstr. 11
48145 Münster
Tel.: 0251 / 6 09 60-0
aids-hilfe-muenster@t-online.de
http://www.muenster.org/Aids-Hilfe

Elterninitiative HIV-betroffener Kinder e.V.
Poststr. 16
41334 Nettetal/Kaldenkirchen
Tel.: 02157 / 81 12 22
ehk-kids@arcor.de
http://www.ehk-kids.de

Neubrandenburger AIDS-Hilfe e.V.
Tilly-Schanzen-Str. 2
17033 Neubrandenburg
Tel.: 0395 / 5 44 17 41
aids-hilfe-nb@t-online.de
http://www.aidshilfe-nb.de

AIDS-Hilfe Neumünster e.V.
Wasbecker Str. 93
24534 Neumünster
Tel.: 04321 / 6 68 66
info@aids-hilfe-neumuenster.de
http://www.aids-hilfe-neumuenster.de

AIDS-Hilfe Grafschaft Bentheim e.V.
Bentheimer Str. 35
48529 Nordhorn
Tel.: 05921 / 7 65 90

AIDS-Hilfe Nürnberg-Erlangen-Fürth e.V.
Entengasse 2
90402 Nürnberg
Tel.: 0911 / 2 30 90 35
info@aidshilfe-nuernberg.de
http://www.aidshilfe-nuernberg.de

AIDS-Hilfe Oberhausen e.V.
Elsässer Str. 24
46045 Oberhausen
Tel.: 0208 / 80 65 18
info@aidshilfe-oberhausen.de
http://www.aidshilfe-oberhausen.de

AIDS-Hilfe Offenbach e.V.
Frankfurter Str. 48
63065 Offenbach
Tel.: 069 / 88 36 88
info@offenbach.aidshilfe.de
http://offenbach.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Offenburg e.V.
Postfach 100 101
77621 Offenburg
Tel.: 0781 / 7 71 89
info@aids-hilfe-offenburg.de
http://www.aids-hilfe-offenburg.de

Oldenburgische AIDS-Hilfe e.V.
Bahnhofstr. 23
26122 Oldenburg
Tel.: 0441 / 1 45 00
oldenburgische.aids-hilfe@ewetel.net
http://aidshilfe-oldenburg.de

AIDS-Hilfe Kreis Olpe e.V.
Kampstr. 26
57462 Olpe
Tel.: 02761 / 4 03 22
aids.hilfe@aids-hilfe-kreis-olpe.de
http://www.aids-hilfe-kreis-olpe.de

AIDS-Hilfe Osnabrück e.V.
Möserstr. 44
49074 Osnabrück
Tel.: 0541 / 80 10 24
mail@aidshilfe-osnabrueck.de
http://www.aidshilfe-osnabrueck.de

AIDS-Hilfe Paderborn e.V.
Friedrichstr. 51
33102 Paderborn
Tel.: 05251 / 28 02 98
info@paderborn.aidshilfe.de
http://paderborn.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Pforzheim e.V.
Goldschmiedeschulstr. 6
75173 Pforzheim
Tel.: 07321 / 44 11 10
info@ah-pforzheim.de
http://www.ah-pforzheim.de

AIDS-Hilfe Potsdam e.V.
Kastanienallee 27
14471 Potsdam
Tel.: 0331 / 95 13 08 51
info@aidshilfe-potsdam.de
http://www.aidshilfe-potsdam.de

AIDS-Hilfe Bodensee/Oberschwaben e.V.
Deisenfangstr. 47
88212 Ravensburg
Tel.: 0751 / 35 40 72
aids-hilfe.ravensburg@web.de

AIDS-Hilfe Regensburg e.V.
Wollwirkergasse 25
93047 Regensburg
Tel.: 0941 / 79 12 66
vorstand@aidshilfe-regensburg.de
http://www.aidshilfe-regensburg.de

Positiv e.V.
c/o Akademie Waldschlösschen
37130 Reinhausen bei Göttingen
Tel.: 05592 / 9 27 70
info@waldschloessen.org
http://www.waldschloessen.org

AIDS-Hilfe Rostock im Rat und Tat e.V.
Leonhardstr. 20
18057 Rostock
Tel.: 0381 / 45 31 56
post@ratundtat-rostock.de
http://www.schwules-rostock.de

AIDS-Centrum Rostock e.V.
Hermannstr. 34a
18055 Rostock
Tel.: 0381 / 1 28 50 22
info@aids-centrum.de
http://www.aids-centrum.de

AIDS-Hilfe Saar e.V.
Nauwieser Str. 19
66111 Saarbrücken
Tel.: 0681 / 3 11 12
info@aidshilfesaar.de
http://saarbruecken.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Schwäbisch Gmünd e.V.
Bocksgasse 23
73525 Schwäbisch Gmünd
Tel.: 07171 / 93 23 43
info@aidshilfe-gmuend.de
http://www.aidshilfe-gmuend.de

AIDS-Hilfe Kreis Siegen-Wittgenstein e.V.
Sandstr. 12
57072 Siegen
Tel.: 0271 / 2 22 22
ah.siwi@gmx.de o. ahsiwi12@aol.com
http://www.aids-hilfe-siegen.de

AIDS-Hilfe im Kreis Soest e.V.
Wallburger Str. 38/40
59471 Soest
Tel.: 02921 / 28 88
info@aidshilfe-soest.de
http://www.aids-hilfe-soest.de

AIDS-Hilfe Solingen Regenbogen e.V.
Weyerstr. 286
42719 Solingen
Tel.: 0212 / 2 33 39 22
aidshilfe-solingen@web.de

Aids-Hilfe Stuttgart e.V.
Hölderlinplatz 5
70193 Stuttgart
Tel.: 0711 / 22 46 90
kontakt@aidshilfe-stuttgart.de
http://www.aidshilfe-stuttgart.de

AIDS-Hilfe Trier e.V.
Saarstr. 55
54290 Trier
Tel.: 0651 / 9 70 44-0
info@trier.aidshilfe.de
http://trier.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Rhein-Sieg e.V.
Pfarrer-Kenntemich-Platz 14-16
53840 Troisdorf
Tel.: 02241 / 9 79 99-7
info@aidshilfe-rhein-sieg.de
http://www.aids-hilfe-rhein-sieg.de

AIDS-Hilfe Tübingen-Reutlingen e.V.
Herrenberger Str. 9
72070 Tübingen
Tel.: 07071 / 4 99 22
info@aidshilfe-tuebingen-reutlingen.de
www.aidshilfe-tuebingen-reutlingen.de

AIDS-Hilfe Ulm/Neu-Ulm/Alb-Donau e.V.
Furtenbachstr. 14
89077 Ulm
Tel.: 0731 / 3 73 31
info@aidshilfe-ulm.de
http://www.aidshilfe-ulm.de

AIDS-Hilfe im Kreis Unna e.V.
Hertingerstr. 47
59423 Unna
Tel.: 02303 / 8 96 05
info@unna.aidshilfe.de
http://unna.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Weimar & Ostthüringen e.V.
Erfurter Str. 17
99423 Weimar
Tel.: 03643 / 85 35 35
info@weimar.aidshilfe.de
http://weimar.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Sylt aktHIV für
Nordfriesland e.V.
Keitumer Chaussee 10
25980 Westerland
Tel.: 04651 / 92 76 90
aidshilfe-sylt@onlinehome.de
http://www.aids-hilfe-sylt.de

AIDS-Hilfe Wiesbaden e.V.
Karl-Glässing-Str. 5
65183 Wiesbaden
Tel.: 0611 / 30 24 36
ahwiesbaden@t-online.de
http://www.aidshilfe-wiesbaden.de

Wilhelmshavener AIDS-Hilfe e.V.
Paul-Hug-Str. 60
26382 Wilhelmshaven
Tel.: 04421 / 2 11 49
info@wilhelmshaven.aidshilfe.de
http://wilhelmshaven.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe West-Mecklenburg e. V.
Mühlenstr. 32
23966 Wismar
Tel.: 03841 / 21 47 55
info@wismar.aidshilfe.de
http://wismar.aidshilfe.de

AIDS-Hilfe Wolfsburg e.V.
Schachtweg 5a
38440 Wolfsburg
Tel.: 05361 / 133 32
aidshilfe@wolfsburg.de
www.aidshilfe.wolfsburg.de

AIDS-Hilfe Wuppertal e.V.
Friedrich-Ebert-Str. 109-111
42117 Wuppertal
Tel.: 0202 / 45 00 03
aidshilfe@wtal.de
http://www.aidshilfe-wuppertal.de

AIDS-Hilfe Westsachsen e.V.
Hauptstr. 10
08056 Zwickau
Tel.: 0375 / 2 30 44 65
info@zwickau.aidshilfe.de
http://zwickau.aidshilfe.de

Autres services de consultation:

- Consultation en ligne de l'association d'aide contre le SIDA (AIDS-Hilfe):
www.aidshilfe-beratung.de
- Aids-Beratung der Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung (BZgA) (Service de consultation SIDA du Centre fédéral d'éducation pour la santé):
téléphone: 01805 / 55 54 44 (14 Cent/Min. sur fixe allemande) en ligne:
http://www.gib-aids-keine-chance.de
→Beratung

- Offices de santé (Gesundheitsämter)

Pour les femmes

TAMPEP – Transnational AIDS/STD Prevention Among Migrant Prostitutes in Europe Project
c/o Amnesty For Women
Große Bergstr. 231
22767 Hamburg
Tel.: 040 / 38 47 53
www.tampep.com
AmnestyforWomen@t-online.de

S.U.S.I.
Interkulturelles Frauenzentrum
Liniestr. 138
10115 Berlin
Tel.: 030 / 2 82 66 27-0
www.susi-frauen-zentrum.com
susifrz@aol.com

Ban Ying e.V.
Anklamer Str. 38
10115 Berlin
Tel.: 030 / 4 40 63 73
www.ban-ying.de
info@Ban-Ying.de

Solwodi e.V. – Solidarity with Women in Distress
Propsteistr. 2
56154 Boppard-Hirzenach
Tel.: 06741 / 22 32
www.solwodi.de
info@solwodi.de

agisra Köln e.V.
Beratungsstelle für Migrantinnen
Steinbergstr. 40
50733 Köln
Tel.: 0221 / 12 40 19
www.e-migrantinnen.de
info@agisra-koeln.de

Pour les femmes infectées par le VIH désirant un enfant

KIS – Kuratorium für Immunschwäche
Karlsplatz 8
80335 München
Tel.: 089 / 53 12 33
http://hetero.aidshilfe.de/kis
kisev@aol.com

Consultations sociales et sanitaires
pour les migrants

VIA Berlin-Brandenburg e.V.
Petersburger Str. 92
10247 Berlin
Tel.: 030 / 29 00 71 55
www.via-in-berlin.de
info@via-in-berlin.de

Afrikaherz (chez VIA Berlin-Brandenburg e.V.)
Tel.: 030 / 4 22 47 06
afrikaherz@via-in-berlin.de

Light of Africa
Oelschlägerstr. 59
47798 Krefeld
Tel.: 02151 / 3 60 04 44

AIDS-Beratung Mittelfranken
Rieterstr. 23
90419 Nürnberg
Tel.: 0911 / 3 22 50-0
www.stadtmision-nuernberg.de
Aids-beratung@stadtmision-nuernberg.de

Informations et soutien pour les couples
binationaux

Verband binationaler Familien
und Partnerschaften – iaf e.V.
Ludolfstr. 2-4
60487 Frankfurt am Main
Tel.: 069 / 7 13 75 60
www.verband-binationaler.de
info@verband-binationaler.de

Pour les hommes ayant des relations
sexuelles avec des hommes

Mann-0-Meter
Bülowstr. 106
10783 Berlin
Tel.: 030 / 2 16 80 08
www.mann-0-meter.de
info@mann-0-meter.de

Pour les hommes qui se prostituent

SUB/WAY Berlin e.V.
Nollendorfstr. 31
10777 Berlin
Tel.: 030 / 2 15 57 59
www.subway-berlin.de
jungs@subway-berlin.de

BASIS und Woge e.V.
St. Georgs Kirchhof 26
20099 Hamburg
Tel.: 040 / 2 80 16 07
www.basis-projekt.de
info@basis-ev.org

MARIKAS
Dreimühlenstr. 1
80469 München
Tel.: 089 / 7 25 90 84
www.marikas.de
info@marikas.de

KISS
Alte Gasse 37 (Hinterhof)
60313 Frankfurt am Main
Tel.: 069 / 29 36 71
www.frankfurt.aidshilfe.de
kiss@frankfurt.aidshilfe.de

LOOKS
Pipinstr. 7
50667 Köln
Tel.: 0221 / 2 40 56 50
www.looks-ev.de
info@looks-ev.de

Pour les personnes qui consomment
des drogues

Kontaktladen SKA
Dresdner Str. 15
10999 Berlin
Tel.: 030 / 6 14 60 99
www.odak.de

mudra
Alternative Jugend- und Drogenhilfe
Ludwigstr. 61
90402 Nürnberg
Tel.: 0911 / 2 05 97 44
www.mudra-online.de
info@mudra-online.de

DROBS Hannover
Jugend- und Drogenberatungszentrum
Odeonstr. 14
30159 Hannover
Tel.: 0511 / 70 14 6 -0
www.step-hannover.de
drobs.hannover@step-hannover.de

Suchtberatungsstelle KODROBS
Süderelbe/Wilhelmsburg
Weimarer Str. 83-85
21107 Hamburg
Tel.: 040 / 75 16 20
www.kodrobs.de
wilhelmsburg@kodrobs.de

Informations sur les droits de l'homme
dans les pays d'origine

amnesty international
Sektion der Bundesrepublik Deutschland e.V.
Heerstr. 178
53111 Bonn
Tel.: 0228 / 9 83 73-0
www.amnesty.de
info@amnesty.de

En cas de menace d'expulsion ou
d'interdiction de séjour

Geschäftsstelle der Bundesarbeitsgemein-
schaft Asyl in der Kirche e. V.
Lindenstr. 85
10969 Berlin
Tel.: 030 / 25 89 88 91
www.kirchenasyl.de
info@kirchenasyl.de

Ausländerrechtliche Härtefallberatung
Pax Christi
Forum der Jesuiten
Witzlebenstr. 30
14057 Berlin
Tel.: 030 / 32 00 01 49
Haertefallberatung@yahoo.de

Pro Asyl
Postfach 160624
60069 Frankfurt am Main
Tel.: 069 / 23 06 88
www.proasyl.de
proasyl@proasyl.de

Comités pour les réfugiés

Baden-Württemberg
Flüchtlingsrat Baden-Württemberg e. V.
Ürbanstr. 44
70182 Stuttgart
Tel.: 0711 / 55 32 83-4
www.akasyl-bw.de
info@fluechtlingsrat-bw.de

Bayern
Bayerischer Flüchtlingsrat
Augsburger Str. 13
80337 München
Tel.: 089 / 76 22 34
www.bayerischer-fluechtlingsrat.de
bfr@ibu.de

Berlin
Flüchtlingsrat Berlin e.V.
Georgenkirchstr. 69-70
10249 Berlin
Tel.: 030 / 2 43 44-57 62
www.fluechtlingsrat-berlin.de
buero@fluechtlingsrat-berlin.de

Brandenburg
Flüchtlingsrat Brandenburg
Eisenhartstr. 13
14469 Potsdam
Tel.: 0331 / 71 64 99
www.fluechtlingsrat-brandenburg.de
info@fluechtlingsrat-brandenburg.de

Bremen

Verein Ökumenische Ausländerarbeit e.V.
Berckstr. 27
28359 Bremen
Tel.: 0421 / 8 00 70 04
www.Kirche-Bremen.de
info@kirche-bremen.de

Hamburg

Flüchtlingsrat Hamburg
c/o Werkstatt 3
Nernstweg 32-34 (3. Stock)
22765 Hamburg
Tel.: 040 / 43 15 87
www.fluechtlingsrat-hamburg.de
info@fluechtlingsrat-hamburg.de

Hessen

Hessischer Flüchtlingsrat
Frankfurter Str. 46
35037 Marburg
Tel.: 06421 / 16 69 02
www.fr-hessen.de
hfr@fr-hessen.de

Mecklenburg-Vorpommern

Flüchtlingsrat Mecklenburg-Vorpommern e.V.
Postfach 11 02 29
19002 Schwerin
Tel.: 0385 / 5 81 57 90
www.fluechtlingsrat-mv.de
flue-rat.m-v@t-online.de

Niedersachsen

Niedersächsischer Flüchtlingsrat
Langer Garten 23 B
31137 Hildesheim
Tel.: 05121 / 1 56 05
www.nds-fluerat.org
kw@nds-fluerat.org

Nordrhein-Westfalen

Flüchtlingsrat NRW e.V.
Asienhaus Essen
Bullmannaue 11
45327 Essen
Tel.: 0201 / 8 99 08-0
<http://www.fluechtlingsrat-nrw.de/>
info@fmrnw.de

Rheinland-Pfalz

Arbeitskreis Asyl
Postfach 28 51
55516 Bad Kreuznach
Tel.: 0671 / 8 45 91 53
www.asyl-rlp.org
info@asyl-rlp.org

Saarland

Saarländischer Flüchtlingsrat e.V.
Kaiser-Friedrich-Ring 46
66740 Saarlouis
Tel.: 06831 / 4 87 79 38
www.asyl-saar.de
fluechtlingsrat@asyl-saar.de

Sachsen

Sächsischer Flüchtlingsrat e.V.
Kreischauer Str. 3
01219 Dresden
Tel.: 0351 / 4 71 40 39
www.saechsischer-fluechtlingsrat.de
sfrev@t-online.de

Sachsen-Anhalt

Flüchtlingsrat Sachsen-Anhalt e.V.
Schellingstr. 3-4
39104 Magdeburg
Tel.: 0391 / 5 37 12 79
www.fluechtlingsrat-lsa.de
frsa-magdeburg@web.de

Schleswig-Holstein

Flüchtlingsrat Schleswig-Holstein e.V.
Oldenburger Str. 25
24143 Kiel
Tel.: 0431 / 73 50 00
www.frsh.de
office@frsh.de

Thüringen

Flüchtlingsrat Thüringen e.V.
Warsbergstr. 1
99092 Erfurt
Tel.: 0361 / 2 17 27-20
www.fluechtlingsrat-thr.de
info@fluechtlingsrat-thr.de